



Lundi 25 septembre 2023

COMMUNIQUÉ PRESSE

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

LOCHES SUD TOURAINE AUX CÔTÉS DES COMMUNES POUR ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES VERTES EN SUD TOURAINE

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes d'identifier le foncier potentiel qui permettrait d'accueillir des projets de productions d'énergies renouvelables de tout type : photovoltaïque, solaire thermique, biogaz, géothermie, etc.

Cette loi a été présentée jeudi 7 septembre à Manthelan par le sous-préfet de Chinon, Laurent Vignaud et le sous-préfet de Loches, André Joachim accompagnés des services de la DDT, de la DREAL et des représentants d'Enedis, de GRDF et du SIEIL, en présence d'Henri Alfandari, député rapporteur de cette loi.

Avec cette loi, l'Etat veut rendre le mix énergétique de la France plus renouvelable. Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement de leur territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. **Ainsi, l'Etat demande aux communes de choisir, avant la fin de l'année 2023, les zones d'implantation, autrement appelées « zones d'accélération », susceptibles d'accueillir des projets d'énergies renouvelables.**

L'identification des « zones d'accélération » doit être perçue, non comme une contrainte, mais comme une opportunité de s'impliquer dans les projets d'implantation d'énergies renouvelables en Sud Touraine. **Compétente en matière d'énergie, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a décidé d'accompagner les 67 communes pour faciliter la déclaration de ce foncier auprès de l'État et pour impulser une production énergétique renouvelable sur son territoire.**

Elle a par ailleurs identifié un ensemble de parcelles dont elle a la propriété (patrimoine bâti, patrimoine technique, parcelles en zones d'activités) et qu'elle souhaite voir intégrer aux zones d'accélération des énergies renouvelables. Notre objectif est de participer activement à l'émergence de projets répartis sur l'ensemble du territoire.

CONTACT PRESSE

Sophie LEBRUN - Responsable pôle communication & attractivité - 02 47 91 28 69 / 06 42 96 52 67

sophie.lebrun@lochessudtouraine.com - www.lochessudtouraine.com